



VILLE DE  
**MONT-JOLI**

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, Kathleen Bossé, greffière de la Ville de Mont-Joli certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2021-1455 est de 5044;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 515;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement 2021-1455 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Signature

27/05/2021  
date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)